



Recherche administratives

Par **cannellefraise**, le **04/04/2013** à **20:33**

Bonjour,rnrnMa mère a perdu son premier bébé, un petit garçon prénommé julien, mort quelques heures après sa naissance en 1978 (ça fais donc trente cinq ans).rnrnJe voudrais orienter mes recherches en mairie ou à l'hopital pour avoir la preuve qu'elle a bien eu ce bébé, connaître les circonstances de son décès et savoir où il est enterré. Pour vous dire franchement, je n'ai appris cette nouvelle que récemment et je voudrais en savoir plus mais, après trente cinq ans, ai-je des chances de retrouver la trace de mon frère dans les archives. Le problème est que l'équipe médicale qui a fait accoucher ma maman, n'a pas mentionné le décès sur le livret de famille et ma mère ne retrouve plus les papiers qui lui ont été remis par l'hopital. rnrnCombien de temps ces recherches peuvent-elles mettre ? rnrnMerci pour vos réponses.

Par **trichat**, le **05/04/2013** à **21:39**

Bonsoir,rnrnPour engager des recherches ayant une chance d'aboutir, il est indispensable de connaître le lieu où ce bébé né vivant, mort rapidement, a été enterré (ou incinéré).rnrnConcernant le livret de famille, il ne peut être mis à jour que par un officier de l'état civil, très probablement de la commune du lieu de naissance. Ce n'est pas le rôle du médecin de mettre à jour le livret de famille; il délivre le certificat de décès, pièce indispensable à la mise à jour des registres d'état civil.rnrnCordialement.

Par **cannellefraise**, le **06/04/2013** à **07:16**

Merci pour votre réponse mon frère est né a la rochefoucauld mais depuis cette maternité a fermer et c'est une maison de retraite qui a pris sa place , il a était transféré vivant a Angoulême hopital de Girac et c'est là ou il est décédé ... comment dois je procédé ? merci d'avance

Par **trichat**, le **06/04/2013** à **09:49**

Bonjour,rnrnSi vous habitez la région d'Angoulême, le plus simple est de vous rendre au service de l'état civil, où le décès de ce petit bébé a dû être déclaré.rnL'informatisation des registres de l'état civil devrait vous permettre d'obtenir une réponse assez rapide, en indiquant nom prénom, date de naissance et de décès de ce bébé.rnrnSinon, il faut adresser une demande par écrit à ce même service d'état civil en fournissant toutes les informations rappelées ci-dessus.rnrnJ'espère que vos recherches aboutiront vite.rnrnCordialement.

Par **cannellefraise**, le **06/04/2013** à **13:35**

merci beaucoup pour les renseignements